



L'Echo du Tambourin

Editorial

Sommaire

Editorial	p.1
Réunion Plénière du 7 juillet 2002	p.2
Rapport d'activité (exercice 2001-2002) présenté à l'Assemblée Générale de la Fédération (26 octobre 2002)	p.3
« Quelques considérations sur le diapason », article de M. Guis	p.6
Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ordre du 4 octobre 2002	p.8
La Page Musicale Quatre pièces de Chateauminois	p.10
Rendez-vous et informations	p.14

La Réunion Plénière de l'Ordre des Tambourinaires, en juillet 2002, a été marquée par la présentation du recueil d'Anthologie III, disponible dès le stage fédéral de Ceillac en août. Par cette publication, l'Ordre des Tambourinaires achève un travail important engagé en 1997, à savoir la constitution d'une série de trois volumes de musique pour galoubet pouvant accompagner l'apprenti tambourinaire dans sa formation et le musicien dans sa vie artistique.

Un nouveau cycle de travail d'édition a donc pu être engagé, à vocation pédagogique : la réalisation d'une méthode et éventuellement plus tard de cahiers d'exercices ou d'études.

D'autres actions ont été évoquées et débattues lors de cette réunion : vous en trouverez le détail dans son compte-rendu, et dans le Rapport d'Activité présenté à l'Assemblée Générale de la Fédération le 26 octobre.

Parmi les sujets évoqués, la question de l'accord du galoubet a été source d'échanges fructueux et édifiants, qui ont abouti à la publication dans ce numéro d'un article de Maurice Guis.

Enfin, nous avons choisi pour notre Page Musicale de vous proposer quatre pièces de Chateauminois.

La Rédaction

*Réunion Plénière de l'Ordre des
Tambourinaires
Dimanche 7 juillet 2002
à l'école de musique d'Eyguières*

Présents : Jean-Baptiste Gai, secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires, Michel Bernard, Dominique Clérico, secrétaire de la Commission de la Musique, Pierre Eyguesier, Romain Gleize, Maurice Guis, Nicolas Klutchnikoff, Vincent Labbé, Jean-Pierre Miaule, Virginie Oubré, Bernard Proust, Rémi Venture.

Excusés : Sébastien Bourrelly, Barthélémy Clérico, Jean-Louis Gras, Bruno Guis, Elodie Oubré, Bernard Rini.

L'Ordre des Tambourinaires organise annuellement une Réunion Plénière ordinaire, et Eyguières cette année avait été choisi pour être le théâtre de cette assemblée. Nous remercions à cet égard M. Sylvestre, Maire d'Eyguières, ainsi que M. Bernada, président de l'École de Musique qui nous a ouvert ses portes ce dimanche. Tous deux nous ont d'ailleurs très sympathiquement rejoints lors d'un apéritif convivial, et ont été attentifs à la vitalité de notre pratique et de nos instruments.

La réunion proprement dite a débuté à 10 heures, par la présentation et l'approbation (à l'unanimité) du Rapport d'Activité de l'exercice 2001-2002.

L'Assemblée examinait ensuite les candidatures pour inscription au Tableau de l'Ordre de trois tambourinaires : Sylvain Brétéché, Claude Néri et Jean-Paul Porta. Ces trois candidatures sont acceptées à l'unanimité. Nous tenons à témoigner notre sympathie à ces nouveaux membres.

Les membres sortants du Conseil de l'Ordre étaient cette année Sébastien Bourrelly, Maurice Maréchal, Virginie Oubré et Jean-Louis Gras. Ce dernier ne souhaitait pas se représenter. Sébastien, Maurice et Virginie ont été reconduits dans leurs fonctions, à l'unanimité. De même, c'est avec l'ensemble des voix que Vincent Labbé a été élu au Conseil.

Au chapitre des projets, l'édition d'une nouvelle méthode est maintenant notre objectif principal, et sa réalisation, retardée par l'édition de l'Anthologie III, est relancée.

Une large discussion a permis d'éclaircir les étapes de ce travail, et ses spécificités.

Il est décidé de faire appel au plus grand nombre de formateurs en galoubet-tambourin, notamment par un sondage qui permettra de mieux connaître les besoins, puis de synthétiser les réponses afin d'intégrer ces données dans les choix musicaux et pédagogiques que nous devons déterminer.

Ensuite, nous examinons la révision de certaines dispositions relatives à l'inscription à l'Ordre et au pouvoir de l'Assemblée Plénière ; le Règlement Intérieur est modifié en conséquence.

Modification apportée à l'article 5 :

Art. 5 – Séance plénière

L'Ordre est réuni en séance plénière au moins une fois l'an.

Les décisions sont prises à la majorité des présents à cette réunion. En cas d'une majorité d'abstention : décision reportée à l'année suivante.

Modification apportée à l'article 12 :

Art. 12 – Demande d'inscription

Les tambourinaires susceptibles d'être inscrits au Tableau de l'Ordre des Tambourinaires devront faire parvenir à l'adresse du Secrétaire-Doyen une demande en deux exemplaires selon le formulaire annexé au présent règlement. Cette demande sera examinée par le Conseil qui statuera après avoir pris l'avis du Président Fédéral.

Modification :

Art. 12 - Demande d'inscription

Les tambourinaires susceptibles d'être inscrits au Tableau de l'Ordre des Tambourinaires devront faire parvenir à l'adresse du Secrétaire-Doyen une demande en deux exemplaires selon le formulaire annexé au présent règlement. Cette demande sera examinée par le Conseil qui prendra l'avis du Président Fédéral : elle sera entérinée par l'Assemblée Plénière de l'Ordre des Tambourinaires.

Il est ensuite proposé d'accentuer la communication de l'Ordre des Tambourinaires, afin de nous faire mieux connaître.

Je propose à cet égard un logo, qui est accepté par l'Assemblée :



Rapport d'Activité de l'Ordre des Tambourinaires Session 2001-2002

Au niveau de la facture des instruments et leur utilisation, le Conseil recommande l'abandon progressif du galoubet en Si 435, qui ne correspond pas à une réalité historique et traditionnelle attestée, au profit du galoubet en Si 440.

Il semble que le terme de « galoubet de Saint-Barnabé » s'applique généralement à tout galoubet en Si, quel que soit son diapason, et ne s'oppose pas à celui de « galoubet en Si 440 ». Maurice Guis propose d'écrire pour l'Echo du Tambourin un article précisant l'histoire du diapason pour les galoubets.

De plus, l'idée d'un colloque de facteurs d'instruments est envisagée, afin d'harmoniser leur production selon des critères que nous contribuerions à définir avec eux (accord etc...).

Le recueil d'Anthologie III est présenté sous sa forme quasiment définitive. Après les dernières (et fastidieuses !) relectures, il sera disponible pour le stage de Ceillac.

*Compte rendu établi par
Jean-Baptiste Giau,
Secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires*

L'exercice 2001-2002 a permis à l'Ordre des Tambourinaires de pérenniser ses activités usuelles (pédagogiques), de mener à terme plusieurs travaux importants (d'édition notamment) et d'initier de nouveaux projets ambitieux. De plus, trois nouveaux membres nous ont rejoints. Nous souhaitons donc continuer à affirmer l'influence de l'Ordre sur la formation des tambourinaires et la pratique de nos instruments.

I. Vie administrative de notre instance

a. Réunion Plénière

Après Vence en 2001, l'Ordre Eyguières qui cette année a été le théâtre de notre Réunion Plénière, le 7 juillet. Nous réfléchissons à l'organiser à l'avenir un des premiers dimanches de septembre, afin d'être plus en accord avec le calendrier fédéral (Assemblée Générale en octobre), et de développer éventuellement un partenariat avec des groupes et écoles de musique locaux pour promouvoir l'instrument auprès des jeunes.

b. Nouveaux membres

Au cours de cette réunion, nous avons été heureux d'officialiser l'inscription au Tableau de l'Ordre des Tambourinaires de trois nouveaux collaborateurs : Sylvain Brétéché, Claude Néri et Jean-Paul Porta.

Nous tenons à témoigner notre sympathie à ces nouveaux membres.

c. Renouvellement des membres du Conseil sortants

Le Conseil de l'Ordre des Tambourinaires, qui comprend douze membres, est renouvelé par tiers chaque année. Pour cette édition, les membres sortants étaient Sébastien Bourrelly, Maurice Maréchal, Virginie Oubré et Jean-Louis Gras. Ce dernier ne souhaitait pas se représenter.

Sébastien Bourrelly, Maurice Guis et Virginie Oubré ont été reconduits dans leurs fonctions, et Vincent Labbé nous rejoint au Conseil.

II. Travaux d'édition

a. Travaux d'édition achevés

Nous sommes très heureux d'avoir mené à terme l'importante entreprise de rééditer l'ensemble des recueils d'Anthologie, dans une version complètement renouvelée.

Cette année est en effet parue, lors du stage de Ceillac, le troisième volume de cette publication. Outre les morceaux imposés au Troisième Degré de Tambourinaire, ce fascicule présente de nombreuses pièces techniquement et musicalement fort intéressantes.

Je remercie une fois encore tous les acteurs de cette réalisation aussi matériellement lourde par la charge de travail qu'elle a nécessitée qu'importante dans l'utilisation qui va en être faite.

b. Travaux d'édition en cours

Au chapitre des projets en cours, la Méthode de Galoubet-Tambourin devrait constituer le point central de notre travail de l'année à venir. Synthétisant les attentes des formateurs tant dans les groupes que dans les écoles de musique, elle sera un outil primordial pour l'apprentissage de notre instrument, et donc pour le rayonnement de celui-ci.

c. Travaux d'édition en projet

Les membres de l'Ordre des Tambourinaires se sont montrés désireux de travailler ultérieurement à de nouveaux cahiers pédagogiques, ciblés, pour les élèves les plus avancés ; l'idée de réfléchir à un Quatrième Recueil d'Anthologie a aussi été avancée lors de la Réunion Plénière.

III. Autres travaux

Un projet a été mis en avant lors de la Réunion Plénière : organiser un colloque de facteurs de galoubets, afin d'harmoniser les productions selon nos attentes.

Cette démarche s'intègre dans la volonté plus large d'actualiser le parc de galoubets, et de développer les galoubets en Si accordés en 440 en faisant reculer l'idée erronée que les galoubets accordés plus bas seraient traditionnels.

A ce sujet, Maurice Guis publie dans le prochain Echo du Tambourin un remarquable article sur la question de l'accord du galoubet au cours des décennies.

IV. Examen de tambourinaires

Tout d'abord, nous souhaitons réaffirmer notre satisfaction de pouvoir siéger chaque année dans les locaux du Conservatoire d'Aix-en-Provence. Il s'agit en effet d'un symbole important du travail que nous menons, et qui apporte une caution musicale supplémentaire à cet examen.

La session 2001 a eu lieu le dimanche 9 décembre. Les membres du jury étaient Michel Bernard, Sébastien Bourrelly, Pierre Eyguesier, Jean-Baptiste Giai (Président du Jury), Maurice

Guis, Eric Iglesias, Elodie Oubré, Virginie Oubré, Bernard Proust, Bernard Rini, Rémi Venture. Maurice Maréchal nous a fait le plaisir de nous joindre à nous, mais n'a pas souhaité siéger. Sur 31 candidats au Premier Degré, 22 ont réussi l'examen ; 4 sur 11 au Second Degré ; 2 sur 4 au Troisième Degré.

Le texte concernant l'épreuve de théorie avait préalablement été publié dans l'Echo du Tambourin.

Le rapport du jury de la session 2001 a été rédigé par le Président en accord avec les jurés et édité par le Conseil dans l'Echo du Tambourin. Il est disponible sur le site internet fédéral.

Pour la session 2002, le règlement a été actualisé, au niveau du déroulement des épreuves théoriques comme des versions de référence exigées pour les morceaux imposés.

V. Participation aux journées d'étude et au stage fédéral

L'Ordre des Tambourinaires était présent lors de chacune des journées d'étude de l'année écoulée : le 11 novembre 2001, à l'invitation du Grihet de Plan de Cuques, le 18 novembre, le 2 février 2002, le 10 mars et le 6 octobre pour les journées organisées par la Fédération.

Le Stage René et Marion Nazet, à Ceillac, s'est déroulé du 24 au 31 août avec la participation de l'Ordre des Tambourinaires dans la section musique.

Le mercredi soir, l'Ordre était sollicité pour un concert, désormais habituel, dans l'église de Ceillac. Cette prestation, rassemblant tous les moniteurs de musique du stage, permet non seulement de faire découvrir et redécouvrir le galoubet-tambourin à de nombreux stagiaires et personnes de l'encadrement, mais aussi faire partager à la population du village notre démarche.

VI. Relations avec l'Arcade

Maurice Guis a participé cette année aux groupes de travail de l'Arcade, organisme culturel régional qui est le relais de la politique du ministère. De plus, une des collaboratrices de cette instance a été invitée lors du stage de Ceillac.

Un premier bilan de ces rencontres a été dressé par Maurice Guis dans un article publié dans l'Echo du Tambourin n°7.

VII. Communication

a. L'Echo du Tambourin

L'Echo du Tambourin continue de se développer. Cette année, une page musicale y a

été adjointe, afin de proposer à chaque parution un morceau peu connu ou peu diffusé.

b. Un logo pour l'Ordre des Tambourinaires

Enfin, à titre peut-être plus ludique mais néanmoins important pour le rayonnement de notre instance, nous avons travaillé à un logo, et nous cherchons à nous faire connaître le plus largement possible. Nous avons donc rédigé un article de présentation sur le site de la Fédération, ou encore procédé à plusieurs affichages explicatifs lors du stage de Ceillac. De même, nous travaillons à un concept de développement de notre Réunion Plénière vis-à-vis du tout public, qui serait peut-être accès sur la communication vers les enfants.

Rapport d'activité établi par

Jean-Baptiste Gai,

Secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires

*QUELQUES CONSIDERATIONS
SUR LE DIAPASON*

à verser au débat sur le diapason des galoubets

La Réunion Plénière 2002 de l'Ordre des Tambourinaires qui s'est tenue à Eyguières (et à laquelle les absents ont eu particulièrement tort de ne pas venir !) a fait émerger le vœu d'une révision du diapason du galoubet afin qu'il soit adapté au contexte actuel. Soulignons tout de suite qu'il ne s'agit pas d'apporter la révolution chez les tambourinaires en supprimant les instruments auxquels ils sont habitués mais de pouvoir disposer, parallèlement, de galoubets compatibles avec les instruments d'orchestre - ce qui est de plus en plus demandé - et évidemment compatibles entre eux quel que soit le facteur.

Afin d'apporter des éléments concrets à un éventuel débat il m'a semblé utile de proposer à nos collègues un résumé des travaux menés par le célèbre acousticien et musicien Emile LEIPP et le GAM entre 1962 et 1968. Pour plus de détails on pourra consulter le bulletin du GAM n° 36 de mai 1968 (ça ne s'invente pas !) ainsi que le chapitre sur le diapason dans *Acoustique et Musique*.

Il est courant d'entendre dire, sans véritables preuves, que le diapason tend à monter sans cesse dans les orchestres. Une étude historique du diapason peut seule permettre de poser clairement le problème.

Jusqu'au XVII^e siècle pour le moins, il est bien établi que les variantes de diapason entre les différents pays, et même les différentes villes, étaient très importantes car la question d'une uniformisation ne se posait guère. A partir du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e, le besoin d'un *La* de référence, international, se fit sentir. De tous les instruments, les instruments à vent à trous latéraux - dont évidemment notre galoubet fait partie - étaient ceux pour lesquels cette question se posait avec le plus d'acuité, étant donné qu'ils sont accordés une fois pour toutes et qu'ils n'ont qu'une très faible marge d'adaptation puisqu'il est impossible d'allonger leur tuyau sans les fausser.

Suite aux affirmations déjà maintes fois formulées au XIX^e s. concernant la montée du diapason, il fut décidé de réunir une commission internationale à Stuttgart dès 1834. Elle fixa le diapason à « La = 440 Hertz ». Ces conclusions ne donnèrent sans doute pas satisfaction car une nouvelle commission se réunit à Paris en 1859 (Commission Lissajous-Halévy). Elle se procura des exemplaires des diapasons utilisés dans les principaux orchestres d'Europe et elle constata que la plupart étaient proches de « La = 445 Hertz » (celui de Marseille entre autres). Elle en conclut à une montée du diapason et décida de la contrarier en fixant officiellement le diapason à « La = 435 Hertz à 18 ° C ». Or cette décision était difficilement applicable car les instruments à vent déjà construits et prévus pour jouer plus

haut ne pouvaient être modifiés sans problèmes. Elle fut même néfaste puisque l'on fut amené à mettre sur le marché des instruments neufs à 435 Hertz destinés à cohabiter avec les autres.

Comme il fallait tout de même arriver à s'accorder, ces instruments à 435 Hertz durent bien souvent être coupés (donc faussés) pour être au ton de l'orchestre...

Une nouvelle commission fut réunie en 1939 (International Standardizing Commission). Elle décida du retour au diapason « La = 440 Hertz à 20° C. ». Réunie à nouveau en 1953 elle confirma cette décision. Mais les doléances au sujet de la montée du diapason continuèrent.

Emile LEIPP décida donc d'entreprendre des recherches pour connaître le diapason effectif des orchestres en situation de concert, et non à partir d'un diapason théorique. Dans ses mesures il tint le plus grand compte des problèmes liés à la température. On sait en effet que la hauteur du son émis par un tuyau est proportionnelle à la vitesse du son dans l'air (340 m/s à 20 ° C.). Or cette vitesse est elle-même fonction de la température - température extérieure et température du souffle de l'instrumentiste. Le diapason d'un instrument à vent baisse avec le froid et monte avec la chaleur dans des proportions non-négligeables. D'où les conclusions qui s'imposent :

- un instrument à vent n'atteint un diapason stable qu'après 3 à 4 minutes de jeu,
- lorsqu'on mesure le diapason d'un instrument à vent il est indispensable de tenir compte de la température du local.

Emile LEIPP enregistra donc au moyen de magnétophones à la vitesse soigneusement contrôlée et en relevant régulièrement la température, des exécutions de l'orchestre de l'Opéra de Paris et de l'orchestre de l'Opéra-Comique. Il analysa ensuite la hauteur du *La* et des autres notes en choisissant exclusivement les passages où elles avaient la fonction de tonique et de dominante, ceci afin de ne pas prendre en compte les variations de justesse qui sont normales lorsqu'il y a attraction de certains autres degrés entre eux.

Il obtint des résultats particulièrement nets :

- la stabilité de l'accord des orchestres professionnels est remarquable.

- en revanche il y a une variation importante entre l'hiver et l'été :

en hiver, avec 22/23° C., le *La* est à 445,7 Hertz

en été, avec 32/35° C., le *La* est à 448,7 Hertz à 20 ° C., il est de 443/444 Hertz... comme au XIX^e siècle !

Ainsi donc depuis 1859 le diapason n'est pas «monté», C.Q.F.D. En revanche il varie selon les saisons.

J'ai personnellement pu vérifier que tout ce qui a été constaté plus haut s'applique remarquablement à notre galoubet :

- nos galoubets actuels dits «à 440» jouent en été largement au-dessus de 444,

- les galoubets anciens (CHATEAUMINOIS au début du XIX^e s, Grasset, Long plus tard) sont accordés selon le « La = 440 Hertz » et même plus haut. Comment expliquer alors l'existence d'un galoubet sensiblement plus bas qu'on désigne actuellement sous le terme de « Saint Barnabé » ? Il n'est pas impossible que le galoubet de Ferdinand BAIN ayant servi de modèle à Marius FABRE ait été volontairement accordé selon le « La = 435 ». Nous le devrions alors à la malencontreuse Commission Lissajous ! A noter toutefois que VIDAL, en 1864, se plaint déjà du manque de rigueur dans le diapason des galoubets «au ton de Saint-Barnabé».

Quoi qu'il en soit, si l'on applique les conclusions d'Emile LEIPP à nos galoubets on est amené à faire les recommandations suivantes :

- A) aucun galoubet ne devrait être accordé sans avoir été préalablement joué 3 à 4 minutes,

- B) la température du local où on accorde devrait être soigneusement définie et contrôlée,

- C) le diapason devrait être de 444 Hertz à 20° C. C'est évidemment sur ce dernier point qu'il faudrait parvenir à un consensus.

Il me reste enfin à apporter un précision personnelle en forme de *mea culpa*.

Chez les auteurs du XIX^e s. le terme «ton de Saint-Barnabé» désigne tout galoubet «en Si». Ces deux dénominations sont donc strictement synonymes. Les galoubets «Saint-Barnabé», au diapason proche de 435 Hertz, construits par Marius Fabre au cours de sa longue carrière n'ont gêné personne tant que d'autres instruments ne sont pas intervenus. Vers 1978-79, pour l'ensemble Le Concert Champêtre qui joue avec d'autres instruments, je lui ai demandé un galoubet «en si» accordé selon le diapason «La=440 Hertz ». Ce modèle ayant eu quelque succès et tendant à se répandre j'ai eu la malencontreuse idée de proposer à mes collègues de conserver l'appellation «ton de Saint-Barnabé» pour les instruments plus bas et celle de «galoubet au La 440» pour les autres. En raison de sa commodité cette innovation a été rapidement adoptée. Il n'empêche que c'est une erreur et qu'il ne devrait y avoir que des galoubets «au ton de Saint-Barnabé», qu'ils soient accordés à l'un ou à l'autre diapason !

Maurice Guis

[L] E. Leipp, Acoustique et Musique, Paris, Masson, 1984. rappelons qu'un Hertz représente une vibration par seconde d'un corps sonore (un aller et un retour)

[L-C] E. Leipp, M. Castellengo, Le Diapason, Bulletin du Groupe d'Acoustique Musicale de la Faculté des Sciences de Paris, n° 36 de mai 1968.

*Réunion du Conseil de l'Ordre des
Tambourinaires
Vendredi 4 octobre 2002
à Aix-en-Provence*

Présents : Jean-Baptiste Giaï, secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires, Sébastien Bourrelly, Pierre Eyguesier, Maurice Guis, Maurice Maréchal, Virginie Oubré, Bernard Rini.

La séance est ouverte à 20 heures.

I. Stage de Ceillac

a. Ateliers du matin

Le premier point abordé concerne le bilan du Stage René et Marion Nazet, à Ceillac, session 2002, section musique.

Nous avons apprécié la limitation du nombre d'élèves à 3 le matin (dans la mesure du possible), mais nous estimons toutefois que travailler avec 4 élèves le matin est une offre de formation intéressante, dans la mesure où un complément de formation pourrait leur être apporté :

nous souhaiterions donc que, en passant à 4 élèves par enseignant, un moniteur soit dégagé pour ne s'occuper que de la partie questions et déchiffrage. Les élèves présentant un examen, et dans la mesure du possible les autres également, seraient tenus de travailler chaque matin avec ce moniteur (listes de présence à l'appui). Des groupes de niveau pourraient éventuellement être formés, en harmonisant les horaires avec ceux des moniteurs d'atelier d'interprétation. L'objectif est en fait d'uniformiser notre offre de formation pour chaque stagiaire, tout en rendant le travail encadré du matin plus long et en limitant le travail en autonomie dans ce créneau. De plus, l'atelier du matin de soutien-solfège serait à développer dans le même esprit.

En termes d'organisation, imposer des horaires sur une matinée type, horaires reconduits chaque jour, et définis en intégrant les contraintes nouvelles de cet atelier de théorie musicale, pourraient permettre un meilleur encadrement des élèves.

Pour cet atelier de questions-déchiffrage, comme pour les autres moniteurs, le Conseil développerait une banque

d'exercices importante, permettant de fournir chaque jour des déchiffrages judicieux à chaque élève.

b. Ateliers de l'après-midi

Concernant les ateliers de l'après-midi, nous souhaitons que celui proposé par Maurice Guis dans le cadre de la formation pédagogique (bien qu'ouvert à tous) - sur l'histoire de la musique et de nos instruments - bénéficie d'une plus large audience : les bulletins d'inscription autant que l'Echo du Tambourin devront le souligner. Il est envisagé éventuellement de l'axer sur un thème particulier par année, ce qui pourrait donner lieu à la parution dans l'Echo des actes de ces rencontres.

c. Préparation du stage

Le programme du concert des moniteurs devra être établi au plus tard le 30 juin (avec sans doute un peu moins de *tutti*) ; de même pour les morceaux d'ensemble des élèves.

II. Examen de tambourinaires, session 2002

a. Date et lieu

L'examen de Tambourinaires session 2002 aura lieu le dimanche 8 décembre.

Tout d'abord, nous souhaitons réappuyer fermement notre volonté de continuer de siéger dans les locaux du Conservatoire d'Aix-en-Provence. Il s'agit d'un symbole important du travail que nous menons, et qui apporte une caution musicale supplémentaire à cet examen.

b. Vérification du Règlement

Comme le stipule l'article 29 de ce dit règlement, son actualisation est du ressort de l'Ordre des Tambourinaires. Bien entendu, tous les articles concernant l'organisation et la logistique sont rédigés en concertation avec la Commission de la Musique.

Nous apportons, après relecture du règlement de la session 2001, les modifications suivantes :

Article 9 - Les candidats devront remplir, dater et signer le bulletin d'inscription fourni par la commission de la musique.

Pour que la réussite du candidat soit portée à l'actif de son maître, son bulletin devra être revêtu de la signature du-dit maître. Un seul nom est admis.

PROGRAMME DES EPREUVES

Article 11 - Le programme des épreuves est le suivant

Pour le premier degré:

A) Epreuves instrumentales avec galoubet et tambourin (le réglage du tambourin sera évalué) :

- a) exécution de *la Glenado*
- b) exécution du *Plang de Nosto Damo*
- c) exécution d'un ou plusieurs morceaux selon tirage au sort dans le programme suivant :

Les cordelles, Les filles de marbre, la matelote, mazurka Souto li pin, la volte, la fricassée, rigaudon de Salon, la gavotte, la moisson, les olivettes (avec le trio), farandolo di tarascàire, marche processionnelle, marche de Toine, Lou roumaravage (jusqu'à la mesure 63). L'édition de référence est l'Anthologie volume 1 édition 2000.

Pour les exécutions, les candidats au premier degré pourront jouer avec partition.

- B) Epreuves complémentaires (durée maximale : 15 mn)
 - a) déchiffrage d'un morceau simple, galoubet seul (temps de préparation : 3 minutes, exécution : 2 minutes au maximum)
 - b) interrogation relative à l'usage, l'entretien et la fabrication du galoubet et du tambourin.(voir exposé théorique à l'usage des candidats au 1^{er} degré) (durée maximale : 3 mn)
 - c) interrogation relative aux morceaux du répertoire de l'examen du 1^{er} degré (voir anthologie volume 1 édition 2000) (durée maximale : 3 mn)
 - d) réglage du tambourin (durée maximale : 2 mn).

Pour le deuxième degré:

A) Epreuves instrumentales :

- a) exécution de mémoire de la *Gavotte Variée* de Raynaud
- b) exécution de mémoire de *Belle Doette*
- c) exécution de mémoire d'un ou plusieurs morceaux, selon tirage au sort, dans le programme suivant :

La cosaque, la voyageuse, lei chivau frus, le tambourin , le cabanon, li cièucle, le pas grec, quadrille la noce à Fricoto, la gigue, marche de Pascalini (voir anthologie volume 2 édition 2000).

- B) Epreuves complémentaires (durée maximale : 15 mn)
 - a) déchiffrage avec galoubet et tambourin (temps de préparation : 3 minutes, exécution : 2 minutes au maximum)

- b) interrogation relative à l'usage, l'entretien et la fabrication du galoubet et du tambourin (voir exposé théorique à l'usage des candidats au 1^{er} degré) (durée maximale : 3 mn)
- c) interrogation relative aux morceaux du répertoire de l'examen du 2^{ème} degré (voir anthologie volume 2 édition 2000) (durée maximale : 3 mn)
- d) réglage du tambourin (durée maximale : 2 mn).

Pour les interrogations prévues aux Premier et Deuxième degrés, le jury utilisera les plaquettes mises au point par l'Ordre des Tambourinaires (fournies sur demande).

Pour le troisième degré:

Exécution de mémoire du programme suivant :

- a) *Tolonigel*
- b) *Quand vei la lauseta* (Bernard de Ventadour)
- c) *Variations sur la Coumaire Nourado*
- e) *Deux rondos* (Devienne)

L'édition de référence pour les morceaux imposés est le Troisième Recueil d'Anthologie, édition 2002.

- f) Un programme au choix comprenant au moins deux morceaux de caractère différent, d'une durée totale n'excédant pas 6 minutes, mettant en valeur les qualités artistiques du candidat.

Les modifications concernant le minutage de l'épreuve théorique sont justifiées par une précédente décision du Conseil de l'Ordre dans sa réunion du 25/01/2001.

b. Jury de l'examen

Tous les membres du jury seront convoqués par écrit.

Pour le choix des moniteurs, une liste est établie, suivant l'ordre de priorité fixé par le règlement (instructeurs, puis moniteurs second degré, le nombre de candidats présentés avec succès ordonnant chaque classe). Les membres de l'Ordre des Tambourinaires seront sollicités dans l'ordre de cette liste, jusqu'à obtenir 17 jurés.

Après Michel Bernard en 2000 et moi-même en 2001, le Président du Jury pour

la session 2002 sera Maurice Guis. L'examen donnera lieu à un rapport publié dans *L'Echo du Tambourin* au premier trimestre 2003.

Les quatre pièces qui suivent sont extraites des livres I et II des « Oeuvres » de Chateauminois.

III. Journée d'étude du 11 novembre

Nous ne saurions trop insister pour promouvoir la journée d'étude du 11 novembre dans les termes qui ont justifié sa création, voilà près de trente ans, par Marius Fabre et René Nazet, et la Commission du Tambourin.

Notamment, cette journée se veut exclusivement réservée à la musique, afin que les danseurs qui pratiquent le galoubet-tambourin puissent en bénéficier également.

De plus, bien qu'elle soit organisée depuis 1993 par le Grihet de Plan de Cuques, elle est parrainée depuis toujours par l'Ordre des Tambourinaires, et nous demandons à ce qu'elle soit inscrite dans le calendrier fédéral. Une lettre en ce sens expliquant nos souhaits et motivations est rédigée par le Conseil pour la Présidente de la F.F.M.

IV. Questions diverses

Nous demandons à la Commission de la Musique que chaque membre du Conseil soit doté d'un des nouveaux recueils d'Anthologie III.

*Compte-rendu établi par Jean-Baptiste Giau
Secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires*

QUATRE PIÈCES

extraites des livres I et II des "Oeuvres de Chateauminois"

1. *Andantino*

First system of musical notation for the first piece, measures 1-8. It consists of two staves (treble and bass clef) with a 2/4 time signature and a key signature of one flat (B-flat). The melody in the treble clef starts with a quarter note G4, followed by quarter notes A4, Bb4, and C5. The bass clef accompaniment starts with a quarter note G3, followed by quarter notes A3, Bb3, and C4. The piece concludes with a double bar line.

Second system of musical notation for the first piece, measures 9-16. It continues the melody and accompaniment from the first system. The treble clef melody features eighth-note patterns and a half note G4. The bass clef accompaniment includes a triplet of eighth notes in measure 15. The system ends with a double bar line.

Third system of musical notation for the first piece, measures 17-24. The treble clef melody has a half note G4 and a quarter note A4. The bass clef accompaniment features a triplet of eighth notes in measure 21. The system ends with a double bar line.

Fourth system of musical notation for the first piece, measures 25-32. The treble clef melody includes a half note G4 and a quarter note A4. The bass clef accompaniment has a triplet of eighth notes in measure 29. The system ends with a double bar line.

Fifth system of musical notation for the first piece, measures 33-40. The treble clef melody features a half note G4 and a quarter note A4. The bass clef accompaniment includes a triplet of eighth notes in measure 37. The system ends with a double bar line.

2.

First system of musical notation for the second piece, measures 1-7. It consists of two staves (treble and bass clef) with a 2/4 time signature and a key signature of one flat (B-flat). The melody in the treble clef starts with a quarter note G4, followed by quarter notes A4, Bb4, and C5. The bass clef accompaniment starts with a quarter note G3, followed by quarter notes A3, Bb3, and C4. The piece concludes with a double bar line.

Second system of musical notation for the second piece, measures 8-15. It continues the melody and accompaniment from the first system. The treble clef melody features eighth-note patterns and a half note G4. The bass clef accompaniment includes a triplet of eighth notes in measure 12. The system ends with a double bar line.

15

Musical score for measures 15-21. The piece is in B-flat major (two flats) and 2/4 time. The right hand features a melodic line with eighth and sixteenth notes, while the left hand provides a steady accompaniment of eighth notes.

3. *Amoroso*

2

Musical score for measures 2-7. The piece is in B-flat major (two flats) and 2/4 time. The right hand has a melodic line with eighth and sixteenth notes, and the left hand has a steady accompaniment of eighth notes.

8

Musical score for measures 8-14. The piece is in B-flat major (two flats) and 2/4 time. The right hand has a melodic line with eighth and sixteenth notes, and the left hand has a steady accompaniment of eighth notes.

16

Musical score for measures 16-22. The piece is in B-flat major (two flats) and 2/4 time. The right hand has a melodic line with eighth and sixteenth notes, and the left hand has a steady accompaniment of eighth notes.

24

Musical score for measures 24-30. The piece is in B-flat major (two flats) and 2/4 time. The right hand has a melodic line with eighth and sixteenth notes, and the left hand has a steady accompaniment of eighth notes.

31

Musical score for measures 31-37. The piece is in B-flat major (two flats) and 2/4 time. The right hand has a melodic line with eighth and sixteenth notes, and the left hand has a steady accompaniment of eighth notes.

4.

The first system consists of two staves. The upper staff begins with a treble clef, a key signature of one flat (B-flat), and a common time signature. It contains six measures of music, primarily featuring eighth and sixteenth notes. The lower staff begins with a bass clef and contains six measures of music, primarily featuring eighth and sixteenth notes.

Fine

The second system consists of two staves. The upper staff contains six measures of music, ending with a double bar line. The lower staff contains six measures of music, ending with a double bar line. The word "Fine" is written above the first measure of the upper staff.

The third system consists of two staves. The upper staff contains six measures of music, including a measure with a sharp sign (F#) above the staff. The lower staff contains six measures of music.

The fourth system consists of two staves. The upper staff contains six measures of music. The lower staff contains six measures of music.

The fifth system consists of two staves. The upper staff contains six measures of music. The lower staff contains six measures of music.

D.C. al fine

The sixth system consists of two staves. The upper staff contains six measures of music, ending with a double bar line. The lower staff contains six measures of music, ending with a double bar line. The text "D.C. al fine" is written above the final measure of the upper staff.

Rendez-vous et informations

Journées d'étude :

- 11 novembre 2002, à l'invitation du Grihet de Plan de Cuques, à Plan de Cuques
- 17 novembre 2002, à Velaux
- 23 février
- 30 mars
- 12 octobre à Sainte-Maxime
- 23 novembre à Nîmes

Stage fédéral :

- du 24 au 31 août à Ceillac

Examen de tambourinaires

- 8 décembre 2002 à Aix-en-Provence
- 14 décembre 2003

Directeur de publication : Jacques Guérin, Président de la Fédération Folklorique Méditerranéenne
Siège social : 14, place de la République 13760 Saint-Cannat

Coordinatrice : Virginie Onbré

Mise en page : J.-B. Gai

N°ISSN en cours

Renseignements

ABONNEMENT AU BULLETIN

4 euros par an
(bon d'inscription ci-joint)

INSCRIPTION AUX EXAMENS,
STAGES

se faire connaître auprès de
D.Clérico pour être dans la liste
de distribution.

Catalogue des parutions proposées par l'Ordre des Tambourinaires et la Commission de la Musique

Premier Recueil d'Anthologie

Prix normal 8 euros
Sur présentation de la carte
fédérale 7 euros

Second Recueil d'Anthologie

Prix normal 8 euros
Sur présentation de la carte
fédérale 7 euros

Troisième Recueil d'Anthologie

Prix normal 9 euros
Sur présentation de la carte
fédérale 8 euros

Méthode élémentaire, Maurice Guis, Maurice Maréchal, René Nazet

Prix normal 8 euros
Sur présentation de la carte
fédérale 7 euros

Fascicule de déchiffrage Premier et Second Degrés, Jean-Baptiste Giai, version élève

Prix normal 7 euros
Sur présentation de la carte
fédérale 6 euros

Fascicule de déchiffrage Premier et Second Degrés, Jean-Baptiste Giai, version professeur

Prix normal 10 euros
Sur présentation de la carte
fédérale 9 euros

Frais de port :

pour un recueil : 4,49 euros
pour 2 à 4 recueils :

5,56 euros.

(pour plus de 4 recueils, contacter Philippe Paineau)



Il est également possible de commander des
peaux de tambourin auprès de Philippe
Paineau (04 90 47 93 22 ou
phiandmy@aol.com).

BON D'INSCRIPTION A L'ECHO DU TAMBOURIN

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

A renvoyer à P.Paineau
(12, avenue Jean Jaurès
13310 SAINT MARTIN DE CRAU)
accompagné du règlement

BON DE COMMANDE DES PARUTIONS DE L'ORDRE DES TAMBOURINAIRES

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Titre	Qté	Prix
Frais de port		
Total		

A renvoyer à P.Paineau
(12, avenue Jean Jaurès
13310 SAINT MARTIN DE CRAU)
accompagné du règlement